

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

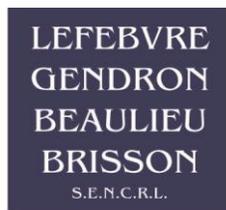
ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20



Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 décembre 2023**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pefebvre Gendron Beaulieu Dussan s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 6 novembre 2024

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du Magasin scout \$	Fonds d'assurance	2023 \$	2022 \$
PRODUITS					
Cotisations des personnes inscrites	822 054	-	186 705	1 008 759	807 513
Ventes du magasin scout	-	484 562	-	484 562	328 948
Calendriers scouts	110 915	-	-	110 915	85 270
Subventions (note 11)	355 431	-	-	355 431	350 523
Inscriptions aux activités	24 720	-	-	24 720	7 250
Autres	52 714	-	20 791	73 505	49 207
	<u>1 365 834</u>	<u>484 562</u>	<u>207 496</u>	<u>2 057 892</u>	<u>1 628 711</u>
CHARGES					
Fonctionnement - Annexe A	1 210 511	-	57 675	1 268 186	1 109 036
Marchandises vendues et frais de vente - Annexe A	-	315 162	-	315 162	197 049
Programmes - Annexe B	338 111	-	-	338 111	222 869
Gouvernance et comités - Annexe B	66 126	-	-	66 126	53 973
Amortissement des immobilisations corporelles	2 380	-	-	2 380	4 326
Amortissement des actifs incorporels	23 410	-	-	23 410	23 410
	<u>1 640 538</u>	<u>315 162</u>	<u>57 675</u>	<u>2 013 375</u>	<u>1 610 663</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(274 704)</u>	<u>169 400</u>	<u>149 821</u>	<u>44 517</u>	<u>18 048</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du magasin scout \$	Fonds d'assurance \$	2023 \$	2022 \$
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	1 201 018	-	610 936	1 811 954	2 018 513
Débiteurs (note 3)	614 789	-	176 365	791 154	714 248
Avances au fonds d'administration générale	-	-	448 620	-	-
Stocks	-	269 847	-	269 847	273 077
Frais payés d'avance	20 768	-	-	20 768	26 880
	<u>1 836 575</u>	<u>269 847</u>	<u>1 235 921</u>	<u>2 893 723</u>	<u>3 032 718</u>
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (note 4)	<u>1 190</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 190</u>	<u>3 570</u>
ACTIFS					
INCORPORELS (note 5)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 410</u>
	<u><u>1 837 765</u></u>	<u><u>269 847</u></u>	<u><u>1 235 921</u></u>	<u><u>2 894 913</u></u>	<u><u>3 059 698</u></u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 7)	140 758	-	-	140 758	286 717
Avances du fonds d'assurance	448 620	-	-	-	-
Subventions reportées (note 8)	44 519	-	-	44 519	107 862
	<u>633 897</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>185 277</u>	<u>394 579</u>
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	1 190	-	-	1 190	26 980
Affecté	898 158	269 847	1 235 921	2 403 926	2 449 177
Placements Sports et Loisirs (note 12)	123 182	-	-	123 182	122 180
Non affecté	181 338	-	-	181 338	66 782
	<u>1 203 868</u>	<u>269 847</u>	<u>1 235 921</u>	<u>2 709 636</u>	<u>2 665 119</u>
	<u><u>1 837 765</u></u>	<u><u>269 847</u></u>	<u><u>1 235 921</u></u>	<u><u>2 894 913</u></u>	<u><u>3 059 698</u></u>

DocuSigned by:

Approbation par le Conseil national,

Serge Gélinau

A2BBC601DDDB443...

, administrateur

Serge Gélinau

, administrateur

Signé par :

François Gélinau

A8692474A539407...

François Gélinau

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Fonds d'administration générale						2023 \$	2022 \$
	Investi en immobilisations \$	Affecté (note 14) \$	Placements Sports et Loisirs \$	Non affecté \$	Fonds du magasin scout \$	Fonds d'assurance \$		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 980	1 090 000	122 180	66 782	273 077	1 086 100	2 665 119	2 647 071
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 790)	-	-	(248 914)	169 400	149 821	44 517	18 048
Virement interfonds (note 13)	-	-	-	172 630	(172 630)	-	-	-
Affectation d'origine interne (note 14)	-	(191 842)	1 002	190 840	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 190</u>	<u>898 158</u>	<u>123 182</u>	<u>181 338</u>	<u>269 847</u>	<u>1 235 921</u>	<u>2 709 636</u>	<u>2 665 119</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	44 517	18 048
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 380	4 326
Amortissement des actifs incorporels	<u>23 410</u>	<u>23 410</u>
	<u>70 307</u>	<u>45 784</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(76 906)	(140 788)
Stocks	3 230	(27 339)
Frais payés d'avance	6 112	(5 659)
Créditeurs et frais courus	(145 959)	131 683
Subventions reportées	<u>(63 343)</u>	<u>53 960</u>
	<u>(276 866)</u>	<u>11 857</u>
	<u>(206 559)</u>	<u>57 641</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(206 559)	57 641
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 018 513</u>	<u>1 960 872</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>1 811 954</u></u>	<u><u>2 018 513</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, constituée le 9 juillet 1969 en vertu d'une Loi spéciale du Gouvernement du Canada (statuts du Canada 1968-1969, chapitre 68), a pour tâche de promouvoir le scoutisme à travers le Canada tout en ne poursuivant aucune activité à but lucratif à partir de son siège social situé à Montréal.

L'Association est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds du magasin scout

Les produits et les charges du magasin scout sont présentés dans le fonds du magasin scout. Ce fonds permet de visualiser le résultat des opérations du magasin. À la fin de l'exercice, un virement interfonds est effectué afin que le solde du fonds corresponde aux montants des stocks de fin d'exercice.

Fonds d'assurance

Les produits et les charges afférents à l'auto-assurance sont présentés dans le fonds d'assurance. Le fonds d'assurance se veut une réserve d'auto-assurance qui vise à couvrir les franchises de l'assureur de l'Association, protéger ses membres individuels et corporatifs et ainsi assurer la pérennité financière de l'Association. Ce fonds est doté par une cotisation particulière des membres et le conseil d'administration veille aux décaissements selon la politique de l'Association.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'administration générale sont constatés à titre de produits au prorata de l'année scout à laquelle ils se rapportent. La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet de l'exercice.

La portion de la cotisation scout, pour la période de août à décembre (5 mois), est établie en fonction du nombre de scouts recensés au début de l'année suivante et sera incluse à titre de cotisation à recevoir en fin d'année.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'assurance sont constatés à titre de produits auxquels se rapportent les cotisations.

Les ventes du magasin scout sont constatés à titre de produits lorsque la marchandise est livrée au client.

Les ventes de calendriers scouts sont constatés à titre de produits au moment où les districts effectuent leurs commandes.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. Certains ne réclament pas leurs dépenses éligibles à l'Association, en faisant ainsi implicitement un don. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous.

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur une période de 3 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Présentation des entités apparentées

Les états financiers de la Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée) et de la Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée) ne sont pas consolidés dans les présents états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages des employés - Prestations de retraite

L'Association participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées par l'Association à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations de l'Association sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations de l'Association.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
		\$	\$
3. DÉBITEURS			
Fonds d'administration générale			
Comptes à recevoir		512 628	467 528
Subventions à recevoir		69 070	70 916
Taxes à la consommation à recevoir		27 359	17 200
Divers		5 732	2 279
		<u>614 789</u>	<u>557 923</u>
Fonds d'assurance			
Comptes à recevoir		<u>176 365</u>	<u>156 325</u>
		<u>791 154</u>	<u>714 248</u>
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
			Valeur nette
Mobilier et équipement	51 525	50 335	1 190
Équipement informatique	11 676	11 676	-
	<u>63 201</u>	<u>62 011</u>	<u>1 190</u>
			<u>3 570</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

5. ACTIFS INCORPORELS			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels de formation en ligne	70 230	70 230	-	23 410

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Association possède des cartes de crédit, dont les limites s'élèvent au montant maximal de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 20,99 %.

	2023	2022
	\$	\$
7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS		
Fonds d'administration générale		
Fournisseurs et frais courus	80 587	202 910
Fédération québécoise du scoutisme	3 755	37 899
Salaires et vacances courus	53 931	43 108
Sommes à remettre à l'état	2 485	2 800
	140 758	286 717

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	<u>2022</u>	Octroi (remboursement)	Constaté à titre de produits	<u>2023</u>
	\$	\$	\$	\$
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur				
Protection des jeunes	35 938	-	(18 265)	17 673
Emploi et développement social Canada				
Les Scouts s'impliquent dans la communauté	71 924	(8 848)	(63 076)	-
Ministère du Patrimoine canadien				
Forum Jeunesse Scout en Leadership	<u>-</u>	<u>30 814</u>	<u>(3 968)</u>	<u>26 846</u>
	<u>107 862</u>	<u>21 966</u>	<u>(85 309)</u>	<u>44 519</u>
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
			\$	\$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

Loyer	51 538	50 527
Autres biens	-	2 825

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

10. ENTITÉS APPARENTÉES

Fédération québécoise du scoutisme

La Fédération québécoise du scoutisme est contrôlée par L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA du fait que trois membres du Conseil National et le Commissaire National - Chef de la direction de l'Association siègent au conseil d'administration de la Fédération et forment la majorité des dirigeants. L'Association a ainsi le pouvoir de définir les politiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Fédération.

La Fédération québécoise du scoutisme a pour but de favoriser l'implantation du scoutisme sur tout le territoire de la province de Québec. Elle est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec conséquemment à un protocole entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec et la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec.

La Fédération est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires audités en date du 31 décembre de la Fédération québécoise du scoutisme sont les suivants.:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>577 337</u>	<u>578 193</u>
Passif	<u>136 194</u>	170 174
Actif net	<u>441 143</u>	<u>408 019</u>
	<u>577 337</u>	<u>578 193</u>
Résultats		
Produits	<u>131 626</u>	121 482
Charges	<u>98 502</u>	<u>112 818</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>33 124</u>	<u>8 664</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

10. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fédération québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	74 429	39 986
Activités d'investissement	(27 422)	-
Activités de financement	<u>(12 683)</u>	<u>(12 463)</u>
 Variation de la trésorerie pour l'exercice	 <u><u>34 324</u></u>	 <u><u>27 523</u></u>

Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

La Fondation québécoise du scoutisme est sous l'autorité de la Fédération québécoise du scoutisme. Elle a été constituée pour recueillir des fonds pour la Fédération en effectuant des levées de fonds et créer un capital pour générer des revenus qui seront remis à la Fédération. Elle est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires et non audités en date du 31 décembre de la Fondation québécoise du scoutisme sont les suivants:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(Non audité)	(Non audité)
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u><u>516 554</u></u>	<u><u>502 741</u></u>
 Actif net	 <u><u>516 554</u></u>	 <u><u>502 741</u></u>
Résultats		
Produits	9 424	11 353
Charges	<u>-</u>	<u>5 040</u>
 Excédent des produits sur les charges	 <u><u>9 424</u></u>	 <u><u>6 313</u></u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

10. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fondation québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	26 714	(3 768)
Activités d'investissement	<u>(8 399)</u>	<u>15 059</u>
Variation de la trésorerie	<u><u>18 315</u></u>	<u><u>11 291</u></u>

11. SUBVENTIONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation Programme d'assistance financière aux organismes nationaux du loisir	<u>263 677</u>	<u>228 502</u>
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Projet un scout averti en vaut deux	<u>18 265</u>	<u>27 360</u>
Emploi et développement social Canada Les Scouts s'impliquent dans la communauté Emploi d'été	<u>63 076</u> <u>-</u>	<u>57 126</u> <u>27 587</u>
	<u>63 076</u>	<u>84 713</u>
Ministère du Patrimoine canadien Forum Jeunesse Scout en Leadership	<u>3 968</u>	<u>-</u>
Placements Sports et Loisirs (note 12)	<u>1 002</u>	<u>1 661</u>
Conseil québécois du loisir	<u>5 443</u>	<u>-</u>
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Concertation pour l'emploi	<u>-</u>	<u>8 287</u>
	<u><u>355 431</u></u>	<u><u>350 523</u></u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

12. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par l'Association un appariement pourra atteindre jusqu'à 500 % de ce montant.

Au cours de l'exercice, l'Association n'a recueilli aucun don (923 \$ en 2022) admissible au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement, (2 308 \$ en 2022). En vertu de ce programme, l'Association cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'Association car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Également, l'Association a reçu un revenu de placement d'une somme de 1 002 \$ de la part du programme Placements Sports et Loisirs.

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

13. VIREMENT INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants, pour la réalisation des opérations courantes de ceux-ci :

- Appropriation du Magasin scout, d'une somme de **172 630 \$** (204 560 \$ en 2022).

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

14. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivantes :

	<u>2022</u>	<u>Affectation</u>	<u>(Utilisation)</u>	<u>2023</u>
	\$	\$	\$	\$
Développement	480 000	-	-	480 000
Infrastructure	265 000	-	(20 205)	244 795
Image de marque	200 000	-	(171 637)	28 363
Qualité du scoutisme	145 000	-	-	145 000
Placements Sports et Loisirs (note 12)	<u>122 180</u>	<u>1 002</u>	<u>-</u>	<u>123 182</u>
	<u><u>1 212 180</u></u>	<u><u>1 002</u></u>	<u><u>(191 842)</u></u>	<u><u>1 021 340</u></u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

15. ENGAGEMENT

L'Association s'est engagée auprès d'une firme informatique pour une somme de 315 000 \$ pour l'élaboration d'une plate-forme transactionnelle pour l'Association.

16. ÉVENTUALITÉS

L'Association fait l'objet de trois poursuites pour une somme totalisant 1 955 000 \$

En date de préparation des états financiers deux poursuites ont fait l'objet de règlements et l'Association estime que les montants seront assumés par les assureurs.

Une autre poursuite est encore au stade préliminaire et ne permet pas d'évaluer le bien fondé de la réclamation.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2023

17. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2023.

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses districts dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Annexe A

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Masse salariale	956 248	801 723
Assurances responsabilité et accident	91 022	79 525
Loyer (note 9)	51 538	50 527
Fournitures et ressources matérielles	34 229	28 015
Frais de recrutement	2 458	17 531
Cotisations mondiales	18 314	12 108
Honoraires professionnels	38 799	31 271
Télécommunications	7 932	6 426
Taxes	5 598	1 580
Expédition	2 350	993
Frais bancaires	2 023	736
Services juridiques - Fonds d'assurance	57 675	78 601
	<u>1 268 186</u>	<u>1 109 036</u>
MARCHANDISES VENDUES ET FRAIS DE VENTE		
Coût des produits vendus	248 526	150 971
Transport et manutention	30 862	13 823
Frais d'entreposage	14 653	14 259
Frais d'informatique	1 780	2 748
Frais d'inventaire	2 000	1 198
Mauvaises créances	9 764	8 980
Frais divers	7 577	5 070
	<u>315 162</u>	<u>197 049</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Annexe B

PROGRAMMES	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Communication et relations publiques	209 491	141 118
Développement et soutien aux districts	36 507	53 740
Programme des jeunes	15 808	2 919
Administration	67 972	24 746
Programme des ressources adultes	<u>8 333</u>	<u>346</u>
	<u><u>338 111</u></u>	<u><u>222 869</u></u>
 GOUVERNANCE ET COMITÉS		
Planification stratégique	18 720	31 780
Assemblée générale	31 358	1 974
Relations internationales	16 048	19 747
Conseil national	<u>-</u>	<u>472</u>
	<u><u>66 126</u></u>	<u><u>53 973</u></u>